

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public :

65.000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.

300.000 adhérents qui sont une force de proposition et d'action présente dans des milliers d'écoles et d'établissements secondaires.

Pour des actions communes :

Défendre l'école publique, laïque et gratuite. Promouvoir un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents. Être des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger :

- le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- le droit à l'expression des jeunes,
- le droit pour les parents de participer aux décisions de l'école,
- les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité.



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages et interviews...

[6 numéros par an].

6€ pour les non adhérents

La lettre - la famille et l'école

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération [20 numéros par an et 4 suppléments].



Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Écoles Publiques

108-110, Avenue Ledru-Rollin
75544 Paris cedex 11

tél : 01 43 57 16 16

fax : 01 43 57 40 78

www.fcpe.asso.fr

fcpe@fcpe.asso.fr

la FCPE est reconnue d'utilité publique

2010 - graphisme : cathy lunel - imprimerie Vincent

bulletin d'adhésion 2010-2011

Parents, ensemble à la FCPE



Agir
Informer
Représenter



C'est votre adhésion et votre participation qui permettent le fonctionnement de la Fédération de Parents d'Élèves FCPE

ASSURANCES SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE : POURQUOI LA FCPE RECOMMANDE EXCLUSIVEMENT LA MAE.



La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, connaît bien les risques auxquels l'enfant est exposé. Elle propose des protections parfaitement adaptées sans franchise. Que l'enfant se blesse seul ou qu'il en blesse un autre, qu'il subisse ou cause des dommages, tout est prévu pour garantir, au meilleur prix, une totale tranquillité d'esprit.

Adhésion en ligne sur www.mae.fr

Conseil local : -----

Nom de l'adhérent : ----- Prénom : -----
 [Bénéficiaire du reçu don aux œuvres*]

Nom du conjoint [e] : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Code postal : ----- Commune : -----

Tél dom : ----- Tél port : -----

Email : -----

	Nom	Prénom	Né [e] le	Établissement	Classe
1	-----				
2	-----				
3	-----				
4	-----				



Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

Adhésion [une adhésion par famille]

17 € Cotisation annuelle*
 [Revue des Parents 3,35€ facultative]
 [part nationale + part départementale]

4 € Montant de la cotisation de votre conseil local

21 € Total

• Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil FCPE, précisez lequel

12,96 € Abonnement
 • Lettre La Famille et l'École

€ Total
 • Remettez votre bulletin à votre conseil local [A] ou envoyez-le au conseil départemental [B]

Vous souhaitez

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves

Être candidat [e] au conseil d'école maternelle-élémentaire

Être candidat [e] au conseil d'administration [collège, lycée, LP.]

Être délégué [e] au conseil de classe, précisez laquelle :

Un reçu don aux œuvres

Prenez contact avec la FCPE locale ou départementale
 Étiez-vous adhérent en 2009-2010 ?

* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Règlement par chèque (à l'ordre de la FCPE) ou espèces

DATE et SIGNATURE

FCPE des Hauts-de-Seine, c'est :

- la première fédération de parents d'élèves du département,
- 3 000 élus au conseil d'école et conseil d'administration des collèges et lycées,
- une permanence journalière à votre écoute.

La FCPE 92 agit :

- pour une école publique de qualité et de réussite pour tous,
- pour le respect de la laïcité du service public.



La FCPE 92 revendique :

- le respect des droits des parents et des fédérations,
- la gratuité des études,
- l'allègement des effectifs par classe,
- la scolarisation des enfants de 2 ans pour les familles qui le souhaitent,
- un remplacement efficace et rapide des enseignants absents,
- une véritable éducation à l'orientation,
- une véritable médecine scolaire et un suivi social des élèves dans les établissements.

Prenez contact avec la FCPE locale [A] ou départementale [B]

A

FCPE – CLPE CHAVILLE
 Solène GRIMAUULT
 CCP Paris 19 485 03U
 3, avenue Saint-Paul
 92370 CHAVILLE

B

CDPE des Hauts-de-Seine
 71, rue Guynemer
 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
 Tél. 01 40 93 45 68
 Fax 01 40 93 48 19
 e-mail : fcpe.cdpe92@free.fr
 site internet :
 http://www.fcpe92.fr



bulletin d'adhésion à conserver